

**COMMUNE
DE
WINGERSHEIM**

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg - Campagne

**Extrait des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 mars 2010

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 14

Présents : SPITZER François - DECKER Régine – BURGER Sylvie – ECKART Jean-Luc - FUCHS Albert - FUCHS Didier - GANTZER Pierre - LAPP Sébastien - LOTH Joseph - MEYER Isabelle - PFISTER Hubert - UGE Brigitte - REMOND Xavier

Absent excusé : OSTER-SCHALL Albert

1. Le Procès-verbal de la séance du 4 février 2010 a été adopté par l'ensemble des membres présents à ladite réunion.
2. Désignation du **secrétaire de séance** : Mme Isabelle MEYER

3. Approbation du Compte Administratif PRINCIPAL 2009.

L'Adjoint au Maire présente aux élus le compte administratif **PRINCIPAL** 2009 de la Commune de WINGERSHEIM appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes.

Le Conseil Municipal, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées :

- **APPROUVE** le compte administratif **PRINCIPAL** de l'exercice 2009 présenté par le Maire et arrêté comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses :	457.833,13 €	Dépenses :	801.666,14 €
Recettes :	802.667,04 €	Recettes :	538.570,64 €
Excédent :	344.833,91 €	Déficit :	-263.095,50 €

RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (excédent) : 81.738,41 €

- **statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009
- **constatant** que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **344.833,91 €**
- **constatant** un déficit d'investissement de **263.095,50 €**

- * **DÉCIDE** d'affecter la somme de **263.095,50 €** à l'article 1068 – affectation en réserves - afin d'équilibrer la section d'investissement. (1 abstention)

4. Approbation du Compte Administratif 2009 du Lotissement d'Activités « LES SAULES ».

L'Adjoint au Maire présente aux élus le compte administratif du **Lotissement d'Activités « LES SAULES »** 2009 de la Commune de WINGERSHEIM appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes.

Le Conseil Municipal, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées :

- **APPROUVE** le compte administratif du **Lotissement d'Activités « Les Saules »** - exercice 2009 - présenté par le Maire et arrêté comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses :	314.386,85 €	Dépenses :	550.589,36 €
Recettes :	393.785,88 €	Recettes :	265.177,42 €
Excédent :	79.399,03 €	Déficit :	- 285.411,94 €

RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (déficit) : - 206.012,91 €

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 :

- * **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement soit la somme de **79.399,03 €** à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté
- * **DÉCIDE** de reporter le solde déficitaire de la section investissement à l'article 001 « Déficit d'investissement reporté » du budget 2010 soit la somme de **285.411,94 €**. (1 abstention)

5. Approbation des comptes de gestion du Trésorier Municipal.

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier de HOCHFELDEN pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 ;
- considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées ;

- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections du budget PRINCIPAL et du budget annexe Lotissement d'Activités « Les Saules » ainsi que du budget « Assainissement »
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

* **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion

- principal
- lotissement d'activités Les Saules
- assainissement – écritures de régularisation de clôture

* **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par le Trésorier de HOCHFELDEN n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

(adoptée à l'unanimité)

6. Durée d'amortissement de certaines dépenses.

Le Conseil Municipal décide de fixer à **5 ans** la durée d'amortissement des dépenses totales suivantes de 6.948,76 € à compter de l'exercice 2010 :

- étude de faisabilité d'un nouveau stade de football : OPUS 67 pour un montant de 5.980 €
- relevé topographique pour le même objet : Cabinet BILHAUT pour un montant de 968,76 €

soit un amortissement annuel de **1.389 €** de 2010 à 2014.

(adoptée à l'unanimité,

7. Fixation des taux 2010 des contributions directes locales.

Le Conseil Municipal,

VU le débat d'orientation budgétaire de ce jour,

VU le résultat du compte administratif 2009,

VU les dépenses engagées non mandatées

VU la réforme de la taxe professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2010

VU la dotation de compensation de cette taxe par l'Etat

VU le programme prévisionnel d'investissement présenté par le Maire,

- **DÉCIDE de fixer les taux d'imposition des 4 taxes pour l'exercice 2010 comme suit :**

* Taxe d'Habitation	6.99	* Foncier non Bâti	35.52
* Foncier Bâti	8.62	* Taxe Professionnelle	9.90

soit une augmentation générale de 1%.

(adoptée à l'unanimité)

9. Vente d'un terrain de construction.

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2009 autorisant la vente d'un terrain de construction

VU sa délibération du 29 octobre 2009 décidant de céder la parcelle cadastrée section 4 n° 204/19

VU l'avis des Domaines en date du 23 novembre 2009

VU l'appel à candidature lancé dans le bulletin municipal n° 27 de décembre 2009

VU les offres présentées et ouvert séance tenante :

- **DÉCIDE** de vendre à M. et Mme **HOENEN Francis** domiciliés 11 rue de la Victoire à WINGERSHEIM la parcelle cadastrée section 4 n° 204/19 d'une superficie de 7,56 ares au prix de **120.000 €**.

- **CHARGE** respectivement Me SALAVERT Albert notaire à Brumath pour le compte de la Commune de WINGERSHEIM et Me COUDERT Claude notaire à DETTWILLER pour le compte de l'acquéreur de la conclusion de cet acte

- **AUTORISE** le Maire à intervenir dans l'acte de vente pour le compte de la Commune de WINGERSHEIM.

(adoptée à l'unanimité,

10. Travaux de voirie Rue de la Victoire : avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Par délibération du 6 août 2009, le Conseil Municipal a confié au Bureau d'Etudes N2I à INGWILLER la maîtrise d'œuvre pour ces travaux avec une rémunération de 9.100 € HT sur la base d'un coût d'objectif de 350.000 € HT.

Suite à la conclusion d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement avec le Conseil Général du Bas-Rhin pour la réalisation des travaux sur chaussée, le coût d'objectif est passé de 350.000 € à 500.000 € HT. Il convient donc d'ajuster la mission de N2I sur l'ensemble des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre 2009 – MOE – 053 du 8 septembre 2009 portant le marché de 9.100 € HT à **13.000 € HT**

- **PREND ACTE** que cet avenant d'un montant de 3.900 € HT concerne la chaussée départementale et sera ainsi mis à la charge du Conseil Général du Bas-Rhin.

- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant avec le Bureau N2I à INGWILLER.

(adoptée à l'unanimité)

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 19 mars 2010 et publication ou notification. Pour extrait conforme :

Le Maire